

TARIFS DE NEGOCIATION

VENTES

Par tranches cumulées :

- de 0 à 60 000 euros : forfait 3 000 € T.T.C. (2 500 € H.T.)
- de 60 001 à 200 000 euros : 5 % T.T.C. (4,16 % H.T.)
- delà de 200 000 euros : 3,5 % T.T.C. (2,91 H.T.)

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

LOCATIONS

90 % T.T.C. (75 % H.T.) du montant d'un loyer mensuel hors charges, à diviser par moitié entre le bailleur et le preneur.



T.V.A. au taux en vigueur (20 %)